



Donation à un enfant

Par **bliscar**, le **06/10/2023** à **08:08**

Bonjour,

Un couple a deux enfants.

Un des enfants a reçu de ses parents un don de 160 000 € en 2005 (déclaré aux impôts).

Au moment de la succession, l'autre enfant sera-t-il en droit de demander l'équivalent ?